



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 FEVRIER 2023

CONVOCAATION

Saintes, le 6 FEV. 2023

Madame, Monsieur, *chers collègues*

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du **Conseil Municipal** qui se tiendra à l'Hôtel de ville, salle du Conseil :

Le jeudi 23 février 2023 à 18h

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour, ainsi que les projets de délibération et notices explicatives de synthèse.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Bruno Drapron

Le Maire

Bruno DRAPRON





ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 FEVRIER 2023

L'ordre du jour de la séance sera le suivant :

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022
[Rapporteur : Monsieur Bruno DRAPRON](#)

ADMINISTRATION GENERALE

2. RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2022-111 RELATIVE A LA DESIGNATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

[Rapporteur : Monsieur Bruno DRAPRON](#)

3. DESIGNATION D'UN ELU/UNE ELUE EN CHARGE DE L'EGALITE FEMMES – HOMMES

[Rapporteur : Monsieur Bruno DRAPRON](#)

4. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA FUSION DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINTES ET LE CENTRE HOSPITALIER DE SAINT JEAN D'ANGELY

[Rapporteur : Monsieur Bruno DRAPRON](#)

FINANCES

5. RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES- HOMMES

[Rapporteur : Madame Marie-Line CHEMINADE](#)

6. TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) EXERCICE 2023 – PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

[Rapporteur : Monsieur Philippe CALLAUD](#)

7. ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF) – M57

[Rapporteur : Monsieur Philippe CALLAUD](#)

RESSOURCES HUMAINES

8. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SOCLE COMMUN DE COMPETENCES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME (2023-2025)

[Rapporteur : Madame Marie-Line CHEMINADE](#)

9. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL DE LA VILLE DE SAINTES AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ANNEE 2023

[Rapporteur : Madame Marie-Line CHEMINADE](#)



10. ATTRIBUTION DE VEHICULE DE FONCTION ET AUTORISATION DE REMISAGE A DOMICILE DE CERTAINS VEHICULES DE SERVICE

Rapporteur : Madame Marie-Line CHEMINADE

11. FORFAIT MOBILITES DURABLES : ACTUALISATION DU DISPOSITIF

Rapporteur : Monsieur Laurent CHANTOURY

COMMANDE PUBLIQUE

12. CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MIGRATION DU SERVEUR DE MESSAGERIE

Rapporteur : Madame Marie-Line CHEMINADE

AFFAIRES FONCIERES

13. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020-107 RELATIVE A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION DL N°325 DE 17 M² COURS PAUL DOUMER

Rapporteur : Monsieur Joël TERRIEN

14. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2021-77 RELATIVE A L'ACQUISITION DE DIVERSES PARCELLES A LA SEMIS – REGULARISATION

Rapporteur : Monsieur Joël TERRIEN

15. CESSION D'UN TERRAIN RUE RAYMOND TILLAUD – PARCELLE CADASTREE SECTION CN N°832

Rapporteur : Monsieur Joël TERRIEN

CADRE DE VIE

16. CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE DU PROJET EUROPÉEN EUROPEEN « LIFE VISON » EN PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO)

Rapporteur : Madame Charlotte TOUSSAINT

17. CONTRAT D'OBJECTIFS AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES « LES PRAIRIES DE LA PALU » ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME ET LA VILLE DE SAINTES (2023-2024)

Rapporteur : Madame Charlotte TOUSSAINT

PATRIMOINE ET CULTURE

18. ASSOCIATION GALLIA-THEATRE –CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE 2023–2026 – SCENE CONVENTIONNEE D'INTERET NATIONAL « ART ET CREATION »

Rapporteur : Monsieur Bruno DRAPRON

19. VALIDATION DU DOCUMENT D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET CULTUREL (DOSC) DES MUSEES MUNICIPAUX

Rapporteur : Monsieur Bruno DRAPRON



INFRASTRUCTURES

20. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE VILLE/CDA POUR L'AMELIORATION DE LA COLLECTE DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES DE L'ALLEE DES VIGNES - « FONDS DE CONCOURS »

Rapporteur : Monsieur Joël TERRIEN

21. CONVENTION DE SERVITUDE VILLE / ENEDIS RUE RENE CASSIN – PARCELLE CY 122

Rapporteur : Monsieur Joël TERRIEN

DIVERS

22. INFORMATION SUR LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES